



Conseil de quartier de Servel - Beg Leguer

Réunion Publique du 28/06/2017

Personnes présentes :

- Christian MEHEUST - élu référent
- Morgane GUENEC, représentant les Services Techniques
- Anaïs ALASSEUR - Mairie - Interface des Conseils de Quartier
- Mr Bruno BAOUSSON représentant Côtes d'Armor Habitat,
- Mr Arnaud BIANNIC architecte du Cabinet FAUQUERT, mandaté par Côtes d'Armor Habitat
- Les membres du Bureau : Nicolas DE MONTBEL, Patrick HIPOLLYTE, Gérard MARCHAND ; Etaient excusés Yves Clarisse AKOUEGNON et Jean Yves LE PENNEC.
- Plus une quarantaine d'habitants du quartier

1. Rappel de l'Ordre du Jour :

- La répartition des compétences entre la Municipalité et LTC
- Lotissement de Kervouric II : aménagements et travaux
- Falaise de Beg Leguer : hypothèses d'aménagement et financement
- Maison de Quartier de Servel : retours d'utilisateurs et aménagements extérieurs
- Route de Minihiy à Beg Leguer : aménagements - évolution du dossier
- Questions diverses
- Renouvellement du Bureau

Compte tenu de la présence du représentant de Côtes d'Armor Habitat et de leur architecte, le point Kervouric II sera traité en premier, pour libérer ces personnes extérieures.

2. Lotissement Kervouric II :

Morgane GUENEC a apporté un plan de grande dimension pour que chacun puisse visualiser les implantations ;

Un rappel du contexte est fait par Christian MEHEUST et Morgane GUENEC : projet déjà présenté au CQ il y a un an, réunion avec les habitants de Kervouric 1, ajustement architectural des logements intermédiaires de Côtes d'Armor Habitat, mise en vente, travaux de viabilisation sur tout le deuxième semestre, et pétition adressée au Maire ce mois-ci par un groupe d'habitants de Kervouric 1.

Côtes d'Armor Habitat et l'architecte sont invités à présenter les caractéristiques de leurs constructions : plan d'implantation, profils, vues des façades, vues panoramiques. Voir en pièce jointe le fichier pdf, copie du diaporama préparé par l'architecte...

Les représentants des habitants du bas de Kervouric I sont présents et signalent leur opposition au projet tel que présenté : les points principaux cités dans la pétition sont : la hauteur des façades de la première rangée de logements masquant la vue de ces habitants, la réduction de places de parking libre le long de la rue Le Gall de Kerdu, l'insuffisance globale de places de parking pour ces logements sociaux (1 par logement), la dangerosité du carrefour au bas de Kervouric 1 due à la circulation d'abord des camions puis des habitants de Kervouric II, le non-respect de certaines dispositions urbanistiques citées par la Municipalité dans différents documents de référence. En conclusion, ces habitants de Kervouric 1 demandent le déplacement de ces logements par la Municipalité vers le bas de Kervouric II en considérant que cela améliorerait la qualité de vie de leurs occupants.

Christian MEHEUST répond qu'il n'est pas prévu de modifier le plan d'implantation, que l'architecture actuelle a déjà intégré les desideratas des habitants contestataires, et que le nombre global de places de parking (48) est conséquent. Côtes d'Armor Habitat rappelle le caractère modulaire des bâtiments (architecture moderne, fluide et ouverte), et explique les normes en termes de surfaces de balcons ou parties privatives et places de parking.

Sur la hauteur des façades côté rue Le Gall de Kerdu, il est rappelé que si des maisons privées étaient construites en lieu et place des logements collectifs, leur hauteur de faitage serait entre 10m50 pour un toit à double pente ou 7m50 pour un toit mono pente, donc plus occultant que les bâtiments collectifs.

Sur l'aspect sécurité de circulation, Morgane GUENEC indique que les signalisations nécessaires seront apposées, que les entreprises recevront les consignes idoines et devront les faire respecter, qu'un représentant des Services Techniques sera présent sur le chantier et pourra intervenir si nécessaire.

Après plus d'une heure de débat sans avancée notable, les opposants annoncent leur volonté de continuer leur démarche, et attendent la réponse écrite du Maire (en cours d'acheminement)

A noter que le Bureau du Conseil de Quartier n'a pas été impliqué par ces opposants. Libre à eux de revenir vers les membres du Bureau pour faire valoir leurs arguments et voir quelle médiation serait possible.

3. Falaise de Beg Leguer :

Morgane GUENEC rappelle que le projet a été conçu comme une solution technique innovante pour pouvoir prétendre à des financements spécifiques, et pour la durabilité de l'ouvrage, comme cela a été fait pour le Stanco.

Morgane GUENEC informe les participants que la demande de subvention adressée à l'ADEME vient juste d'être rejetée. Cela va donc impliquer une nouvelle approche, avec le financement d'abord de la Tranche 1, et la soumission du projet à l'Agence de l'Eau pour un quota (40%) plus important que celui prévu initialement.

Les difficultés d'un tel chantier sont rappelées : prendre en compte la hauteur de marnage du sable pour enfouir l'assise empierrée (blocs prélevés sur le site), précautions pour ne pas dégrader la plage, protection de la flore (pas d'apport extérieur), etc...

Christian MEHEUST rappelle les obligations de la Ville : maintenir l'accès au câble transatlantique Apollo, maintenir l'accès à la maison du vallon de Goas Lagorn, maintien de l'accès à la plage eu égard au commerce du restaurant / Gite. Il indique aussi que la loi GEMAPI (gestion des

milieux aquatiques et prévention des inondations) qui entrera en vigueur en janvier 2018, aura un impact sur la gestion de ce dossier (responsabilité des EPCI - Financements).

Les étapes importantes du projet sont potentiellement : choix d'un Bureau d'Etude spécialisé (octobre 2017), validation du projet (juin 2018), début de travaux (septembre 2018)

Voir ci-joint un extrait du diaporama présenté par Morgane GUENEC.

Remarque d'un participant : pourquoi ne pas demander à Nokia propriétaire du câble Apollo, de participer au financement des travaux, surtout en tranche 2.

4. Maison de Quartier :

Le résultat de la réunion des associations utilisatrices tenue le 23 mai est rappelé, avec trois points principaux :

la ventilation : les participants au Conseil de Quartier ont pu remarquer l'absence de ventilation et la nécessité de tenir la réunion portes ouvertes et bloquées par des chaises. Christian MEHEUST assure suivre ce point avec les Services Techniques

le contrôle des accès : des clés spécifiques in-copiables seront remises aux associations ; Elles n'autoriseront que l'ouverture de la porte d'entrée et de la salle attribuée pour les activités concernées.

Les aménagements extérieurs : ils sont réalisés en régie par les services municipaux, donc tributaires des disponibilités ; La noue a été nettoyée et devrait être achevée en ce début juillet ; une barrière de ganivelles la protégera, jusqu'à ce que la végétation soit bien en place. Ensuite un entourage fait de poteaux bois + corde sera installé.

Une remarque est émise sur le planning d'occupation des salles : des enfants participent à une activité théâtre dans une toute petite salle alors que les parents constatent que la grande salle est libre. Il serait donc judicieux de vérifier l'occupation effective des salles et de donner priorité aux enfants en fin d'après-midi.

Le règlement intérieur rédigé par les Services Culturels a été diffusé aux associations ; il sera pleinement applicable à la rentrée.

Un habitant de Kervouric voisin de la MQ se plaint que régulièrement des activités musicales et danse se soient déroulées portes ouvertes, voire à l'extérieur (jusqu'à très tard pour les dernières séances de l'année), ce qui est un désagrément pour la jouissance de son propre jardin. Certaines fêtes de fin d'année étaient largement audible à l'intérieur pour lui-même portes et fenêtre fermées. Il aimerait que l'usage de la salle de quartier reste comme précédemment un lieu calme, que tous en aient la jouissance sans que les riverains en aient la nuisance.

Les associations devront aussi veiller à ce que leurs adhérents ne stationnent plus sur les trottoirs de la rue Bras Ar Bourk.

L'entrée du parking sera remise en état (nombreux nids de poule)

5. Aménagements Route de Minihiy à Beg Leguer :

Le Comité de riverains a fait part de sa déception : inefficacité de la réduction de largeur de voie matérialisée par les balises plastiques, aucune information sur la suite de ce dossier. Le Comité rappelle sa demande pour un/des dispositif(s) contraignant tels que chicane ou plateau surélevé ; Cela pourrait être assorti de la pose d'un radar pédagogique (souvent utilisé dans les communes alentours).

Christian MEHEUST annonce (à la surprise générale) que des travaux seront entrepris dès le mois de septembre : réfection de la chaussée depuis l'entrée de Beg Leguer jusqu'au rond point du

Moulin à Vent avec largeur réduite à 5mètres, réalisation des murets proposés initialement, réalisation d'une piste sablée le long de la voie.

Suite à ces travaux de nouvelles mesures de vitesse seront faites, et si nécessaire, des dispositifs complémentaires seront installés.

Après un bref rappel de la démarche initié par le Comité de riverains et accompagnée par le Conseil de Quartier vis-à-vis de la Municipalité, un premier point est fait sur les aménagements provisoires.

Il faut bien considérer ces aménagements provisoire comme une phase de test pour éclairer le choix de la solution qui sera adoptée en définitif, lors de la réfection de la chaussée ;

Les fiches plastique et borne de séparation de voies ont été déplacées ou esquinées assez rapidement ; certains actes étaient délibérés ; Les bornes en milieu de chaussée ne peuvent pas rester et ne constituent pas un élément de solution à terme ;

Des fiches poteaux jaunes seront remis en place pour matérialiser la largeur de chaussée à 5m50 là où des murets sont envisagés ; Ce faisant, lorsque qu'un véhicule est seul sur cette route, cette matérialisation n'offre aucune contrainte incitant à réduire la vitesse ;

Les plateformes d'arrêt de bus sont un bien. Dommage qu'aucun cheminement piétonnier ne les desservent.

Remarques des participants :

- Pourquoi ne traiter que la route de Minihiy ? => parce que cette section bordée d'habitation avec un profil de boulevard revêt un caractère plus « urgent »
- Pourquoi ne pas utiliser de radars pédagogiques, y compris entre Serval et Beg Leguer ? => proposition déjà émise à plusieurs reprises par le Comité de Quartier ; objection de la Municipalité quant au coût (achat + entretien) ; à reconsidérer avec des arguments chiffrés vu la multiplication de cette solution dans les communes avoisinantes.
- Pourquoi pas des radars flashant ? => une extrémité qui serait nécessaire si les automobilistes, au premier rang desquels des habitants de Beg Leguer, ne se disciplinent pas ;
- Pourquoi avoir rénové le tronçon Minihiy / Beg Leguer ? ce n'était pas le plus mauvais à priori !! => ces travaux étaient nécessaires pour éviter une dégradation du soubassement de la chaussée et un cout de remise en état bien supérieur ;
- Un avis : la Municipalité accorde peu de considération à l'accès à la plage : route très dégradée, chemin piéton à refaire derrière l'auberge de jeunesse ; Cela paraît incohérent avec la démarche d'obtention des « 4 fleurs ».
- Demande de rajouter un panneau « 70 » à la sortie de Beg Leguer vers Champ Blanc
- Un autre constat : vitesse excessive des riverains de la rue Ker An Draon qui remontent cette rue et traversent le rond-point du Moulin à Vent

6. Maison de Quartier de Serval:

Les associations ont pu faire leur rentrée dans la nouvelle Maison de Quartier, alors que les travaux de démolition des préfabriqués étaient en cours.

Un Règlement Intérieur est prévu pour définir/rappeler les règles d'utilisation ; Pour mémoire, la salle de danse n°3 est à réserver à cette activité ou autre activité compatible avec la protection du plancher et des miroirs (yoga,).

Une réunion avec les associations utilisatrices sera organisée en mai-juin pour faire un bilan et voir les éventuelles demandes d'amélioration.

La phase 2 pour les aménagements extérieurs va commencer ; la réfection des anciens bâtiments jouxtant la mairie annexe est en cours (toiture, bardage) pour éliminer les produits amiantés encore présents.

La noue de collecte des eaux de pluie n'a pas vocation à être en eau en permanence ; elle sera végétalisée.

Demande : régler l'éclairage extérieur sur 23h, ou mettre un allumage par détecteur de présence ou d'ouverture de porte afin que pratiquants des activités tardives puissent rejoindre leur véhicule.

7. Questions diverses :

Annonce des travaux : voir annexe 1 communiquée par Christian MEHEUST.

- Les dates de certains travaux sont sujettes à confirmation.
- La communication avec les commerçants doit être faite bien en amont pour que ceux-ci puisse anticiper l'impact sur leur activité. (ne pas répéter la non-communication de l'automne 2016)
- Pour les travaux rue du Calvaire, le Conseil de Quartier déplore qu'aucune concertation n'ait eu lieu sur la solution de sécurisation du cheminement piéton entre l'école et la maison de quartier, ainsi que pour réduire la vitesse en remplaçant les coussins berlinois par un autre dispositif (long plateau surélevé suggéré).
- Pour les travaux rue de Min Coar, le CQ réitère la demande pour qu'un cheminement piéton et vélo soit assuré au moins jusqu'à la rue du stade ; les travaux en cours dans la cuvette (non annoncés, non expliqués !!!) justifieront de toute façon la réfection du trottoir.
- Pour les travaux sur Goas Lagorn, ils peuvent être impactés par une nouvelle demande d'atterrissage de câble sous-marin en cours d'étude par LTC.

Evolution du Conseil de Quartier :

- La question est posée de la présence d'un représentant de LTC ou du rôle étendu de l'élu référent pour assurer la liaison avec LTC, compte tenu de la place de plus en plus importante de LTC dans le quotidien des habitants.
- Le mode de fonctionnement des Conseils de Quartier fait l'objet d'une réflexion par la Municipalité (cf. vœux du Maire en janvier 2017). Le Bureau du CQ espère être impliqué dans cette réflexion.
- Christian MEHEUST signale que le découpage des périmètres de certains Conseils de Quartier pourrait évoluer, pour arriver à 6 CQ au lieu de 8 actuellement.

Chemins de Beg Leguer :

Un habitant de Beg Leguer s'étonne que l'on parle de travaux coutant plusieurs centaines de milliers d'euros pour les falaises alors que l'on est pas capable d'engager quelques milliers d'euros pour installer une dizaine de marche sur le chemin des douanier partant derrière le poste de garde, ainsi que pour remettre en état le cheminement descendant depuis la route derrière le gîte afin que les parents avec poussettes puissent l'emprunter.

Un autre habitant rappelle le point délicat de la fréquentation des chemins de la pointe du blockhaus par des individus au comportement louche. Un débroussaillage et un élargissement des chemins permettraient au moins de dégager la vue et d'éliminer les recoins où ces agissements ont lieu.

Abris bus à Serval (Calvaire) et Beg Leguer :

- Les habitants voisins de ces abris se plaignent de la vétusté de ces équipements
- Ils s'étonnent qu'ils n'aient pas été remplacés comme ceux de la route de Trébeurden
- Christian MEHEUST explique qu'il y a deux catégories : les abris concédés à un agent publicitaire qui en assure la mise en place et entretien à ses frais en contrepartie de l'affichage publicitaire, et ceux qui restent la propriété de LTC, et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une rénovation. Il fait remonter la question à LTC.

Sortie du chemin de Kervouric, à côté de l'ancienne mairie annexe de Serval :

- cette sortie se fait avec une priorité à droite, ce qui n'est pas le cas de la rue de la fontaine St Pierre.
- Une signalisation au sol et en hauteur doit rappeler cette priorité du chemin de Kervouric ; Idem si il est décidé d'enlever cette priorité.

Lettre d'Info Municipale pour le quartier Serval Beg Leguer :

- Compte tenu de la récente rénovation du site web de la Ville, les personnes qui souhaitent recevoir une lettre d'Info pour l'un ou l'autre des quartiers de LANNION, doivent réactiver leur abonnement sur la page du site pour ce quartier.

8. Renouvellement du Bureau du Conseil de Quartier :

Pour mémoire, Messieurs Jean Yves LE PENNEC et Gérard MARCHAND sont arrivés au bout de leur deuxième mandat au sein de ce Conseil de Quartier.

Deux personnes font acte de candidature pour intégrer ce Conseil :

Mr Sébastien BERTRAND (Beg Leguer)

Mr Vincent LEMAIRE (Serval)

Après avoir fait leur présentation, ils sont officiellement admis comme membres du Bureau à l'unanimité des participants de ce Conseil.

Ce Conseil de Quartier, d'une durée exceptionnelle, s'est achevé à 23h30 et a été suivi d'une collation avec les vaillants participants qui ont tenu le coup aussi longtemps.

= = = = = = = =

CQ SBL - 28 juin 2017

ANNEXE 1 : Travaux Prévus

Travaux en cours de programmation (septembre, octobre 2017) :

- **Rue de Kerpabu:** Purge et réfections de chaussées du "Café le Vieux Serval" jusqu'au "monument aux Morts"

- Rte Barrée 3 jours, déviation du transit vers Beg Leguer par le Champ Blanc
- Accès aux commerces et au bourg dévié
- date prévue : mi-septembre 2017

- **Rue de Min Coar et du Calvaire:** Réfection de la chaussée en enrobé entre la rue Kerpabu et la rte de Kerbalanec

- Etude du cheminement piéton et cycle en cours par le B.E
- Rte barrée 1 à 2 semaines en fonction du projet définitif
- Déviation de la circulation de transit via "Le Champ Blanc"
- Accès aux commerces et au bourg déviés
- date prévue : mi-septembre 2017
- Nota :
 1. ce chantier inclut le tronçon entre le carrefour avec la route de Kerbalanec et le carrefour avec le chemin de Kerwegan
 2. Sur la portion rue de Min Coar, un trottoir accessible aux piétons et vélos est demandé (depuis longtemps) jusqu'à la rue du stade

- **Rte de Minihy:** Aménagement de la chaussée en enrobé sur la section de voie comprise entre l'entrée de Beg Leguer et le chemin du Moulin à vent

- Circulation alternée plusieurs jours et rte barrée 3/4 jours déviation par Serval et la rte de la Cote.
- déviation du Transit via le Bourg de Serval et à proximité via Kerbalanec

Les travaux de voirie suivants seront réalisés à l'automne :

- Réfection de la chaussée comprenant la diminution de la largeur de 7 m à 5 m,
- Sablage des accotements,
- Mise en place d'enrobé dans les entrées de propriété,
- Aménagement de l'entrée d'agglomération.

A l'issue, de nouveaux relevés de vitesses seront réalisés et analysés.

- date prévue : fin septembre 2017

- **Chemin de Goas Lagorn:** réfection de la chaussée, en cours de coordination à la place de la rue de Kervenno qui est décalée / travaux de réseaux préalable

- Serait réalisé après la période estivale
- Accès au bar de la plage et plage interrompus!
- date prévue : octobre (sous réserve du câble transmanche)